

Parking collectif, 31 bis rue Brulard - Travaux de sécurité et d'amélioration

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 1966, la Ville de Besançon gère un parking collectif de 70 emplacements lui appartenant situé sous le Centre Social de la Grette, 31 bis rue Brulard.

Une surveillance desdits locaux fut assurée jusqu'au 30 novembre 1986, à titre d'emploi accessoire, par la concierge de l'ensemble HLM.

Faute de surveillance régulière depuis cette date, de nombreux problèmes sont venus porter préjudice à une bonne gestion dudit parking et en particulier des actes de vandalisme (plus de 20 véhicules endommagés dans la nuit du 23 au 24 mai 1991).

Suite à ce dernier événement et à la réunion des locataires tenue le 31 mai dernier en présence des représentants de la Municipalité, la Ville de Besançon a décidé :

- de procéder à la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité du garage avec les règles de sécurité (éclairage, extincteurs...) pour un montant de 87 500 F,
- de remplacer la porte de garage à fermeture manuelle par une porte à ouverture automatique par boîtiers de commande (décision conforme à la demande de la majorité des locataires). Le coût de cet équipement est estimé à 125 000 F.

Parallèlement, les locataires supporteront une majoration de l'ordre de 25 % des loyers actuels, anormalement bas si l'on se réfère aux prix du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces propositions. La dépense totale, soit 212 500 F sera financée au moyen d'un crédit à voter en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant, au chapitre 908.6/232.00510.33000.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela nous permettra de régler un problème assez difficile dans ce parking de 70 emplacements où il y a eu quelques sérieux problèmes, notamment dans la nuit du 23 au 24 mai dernier.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.